

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

15 novembre 2024

Original: anglais et français
Anglais et français seulement

Genève, 13-15 novembre 2024

Point 7 de l'ordre du jour

Échange de vues général

Document de travail*

Présenté par la France

1. La France est pleinement engagée au sein de la Convention sur certaines armes classiques, qui constitue un instrument essentiel du droit international humanitaire et une enceinte inclusive, associant des expertises complémentaires.

I. Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes

2. La France considère que la meilleure chance d'aboutir à un encadrement international efficace, qui inscrive le développement et l'emploi des systèmes d'armes autonomes dans le respect du droit international humanitaire, est de poursuivre jusqu'à son aboutissement le processus engagé dans cette enceinte pour établir un tel encadrement. La Convention sur certaines armes classiques demeure l'enceinte la plus appropriée pour répondre aux enjeux tant juridiques qu'éthiques soulevés par les systèmes d'armes basés sur les technologies émergentes dans le domaine des SALA. Surtout, elle est la seule enceinte dans le cadre de laquelle il est possible de proposer des mesures universellement acceptées et donc mises en œuvre par les Etats susceptibles de développer des SALA. En réponse aux attentes exprimées par le Secrétaire Général des Nations unies, elle est disposée à œuvrer avec diligence pour que le GGE s'acquitte de son mandat dès que possible.

3. Pour guider nos échanges dans ce cadre, la France considère que la double approche doit continuer à structurer les débats, comme cela a été reconnu dans le rapport du SGNU par de nombreux Etats. Cette double-approche permet de couvrir l'ensemble des enjeux. Le respect du DIH, au cœur du mandat de notre GGE, et le maintien d'un contrôle humain en constituent le fondement. Elle doit également servir de base pour définir les éléments constitutifs d'un éventuel cadre opérationnel et normatif applicable aux SALA. La France considère que les Etats devraient s'engager à renoncer et interdire les systèmes d'armes létaux autonomes qui ne pourraient être utilisés conformément au droit international humanitaire. Pour la France, il s'agirait de systèmes agissant en dehors de toute forme de subordination humaine : ce sont les systèmes que nous qualifions de « pleinement » autonomes. S'agissant des autres systèmes d'armes intégrant de l'autonomie, nous pensons que les défis posés sont de natures différentes et n'appellent pas à une interdiction mais à la

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



mise en œuvre de mesures nationales visant à accompagner leur développement et emploi afin de garantir que le DIH sera pleinement respecté.

II. Protocole II amendé

4. Les travaux menés dans le cadre du Protocole II modifié sur les engins explosifs improvisés ont permis de mobiliser les Etats autour de cette menace majeure. La France souhaite que les Etats restent mobilisés pour lutter contre ce fléau.

5. Les forces armées françaises sont particulièrement investies dans la lutte contre les EEI. Le Pôle interarmées de traitement du danger lié aux munitions et explosifs (PIAM) envoie des instructeurs dans différents pays afin de donner des cours sous un format « *train the trainer* », permettant aux officiers locaux d'acquérir des connaissances dans le domaine, qu'ils pourront eux-mêmes transmettre à d'autres. Ces cours peuvent être dispensés au Bénin, au Liban ou au Cambodge par exemple. Le PIAM participe également à la révision des documents ONU « *IED Threat Mitigation Handbook* » et « *UN EOD Unit Manual* ».

6. La France finance plusieurs ONG françaises et internationales intervenant dans le cadre de la lutte contre les EEI, en Irak, en Libye, au Yémen, en Syrie, au Tchad et au Togo. La recherche est également cruciale dans la lutte contre les IED. La France apporte ainsi son soutien financier à plusieurs organismes, tels que l'UNIDIR, le *Small Arms Survey* ou encore *Conflict Armament Research*.

III. Protocole V

7. La France est fermement engagée dans la mise en œuvre et dans l'universalisation du Protocole V et poursuit une action ambitieuse en matière de lutte contre les restes explosifs de guerre et d'assistance aux victimes.

8. Les forces armées françaises ont rédigé des instructions et mis en place des modes opératoires permettant d'enregistrer, dans toute la mesure du possible et autant que faire se peut les données relatives aux munitions explosives employées ou abandonnées, afin de faciliter après un conflit armé la destruction ou la neutralisation des munitions non explosées. Par ailleurs, des équipes militaires de déminage sont notamment prévues lors du déploiement de forces terrestres en théâtre d'opérations. Lorsque les conditions le permettent, les spécialistes français interviennent en collaboration avec les équipes locales et partagent ainsi leur expérience, acquise au cours de nombreuses années sur les différents théâtres. La France a pu ainsi mettre à disposition des militaires spécialistes en Irak, en Jordanie, au Sénégal, au Gabon ou en Côte d'Ivoire.

9. La France est engagée dans plusieurs programmes d'assistance spécifiques à des pays confrontés au danger des restes explosifs de guerre. La France soutient l'Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) et son projet « Cinq Ecoles », mis en œuvre dans cinq centres de formation au Moyen-Orient et en Afrique. La France mène également des actions contre les restes explosifs de guerre au Bénin, en finançant le Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD). La France organise par ailleurs des stages de formation à destination de stagiaires étrangers à l'école du Génie d'Angers. Les formateurs de l'école du Génie d'Angers se déplacent également à l'international pour contribuer à des formations comme ils l'ont fait au Cambodge en 2022 et 2023.
